



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le **VINGT-TROIS FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **17 février 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

**Absent excusé** : Bernard BOUCHET.

**Secrétaire de séance** : Evelyne PANISSET.

2023-14

**Réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements –  
Marché n°2020-02-Lot n°2 - Traitement de charpente – Ossature et bardage bois –  
Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier – Autorisation accordée à  
Monsieur le Maire d'engager une mise en demeure suivie d'une procédure de résiliation.**

**Monsieur Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire**, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, l'entreprise SILVADOM S.A.S est titulaire du marché n°2020-02-Lot n°2 - Traitement de charpente – Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier.

La commune de Montrottier rencontre de nombreuses difficultés quant à l'exécution des prestations afférentes à ce marché. Malgré les démarches engagées auprès de l'entreprise, la commune de Montrottier se trouve aujourd'hui dans une impasse qui pourrait engendrer de lourdes conséquences sur le plan financier ainsi que sur le calendrier de réalisation des travaux. L'option d'engager une mise en demeure suivie d'une procédure de résiliation, avec ou sans poursuite des travaux par un tiers, aux frais et risques du titulaire du marché n°2020-02-Lot n°2 auprès de l'entreprise SILVADOM S.A.S pourrait très prochainement s'imposer comme étant la seule solution envisageable pour la commune de Montrottier. En ce sens, il est demandé au Conseil municipal de se positionner quant au lancement d'une mise en demeure suivie d'une procédure de résiliation à l'encontre de l'entreprise SILVADOM S.A.S.

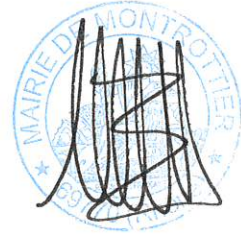
**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une mise en demeure suivie d'une procédure de résiliation à l'encontre de l'entreprise SILVADOM S.A.S, titulaire du marché n°2020-02-Lot n°2 - Traitement de charpente – Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Evelyne PANISSET**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Evelyne Panisset', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :